

TROISIEME PARTIE.

RETOUR A L'UNITE CATHOLIQUE

La reconquête religieuse de la paroisse catholique de Lorry domine le XVIII^e siècle d'autant plus qu'elle s'appuie sur l'élan démographique qui caractérise ce siècle.

En 1696, Mardigny compte 28 feux d'après le dénombrement du *département de Metz*¹ : le village semble avoir retrouvé son effectif de 1630 et plus que doublé sa population depuis 1646², c'est-à-dire en 50 ans. Si les effectifs sont réellement comparables, ils permettent de mesurer le temps nécessaire à une récupération démographique. Les données de ce dénombrement ne sont pas conservées pour Lorry. En 1728, d'après un nouveau dénombrement fait à l'échelle du département de Metz³, les deux communautés villageoises ont non seulement récupéré les pertes causées par les guerres du XVII^e siècle, mais sont même en pleine expansion avec 88 feux pour Lorry et 43 pour Mardigny. Toutefois la courbe démographique est alors à son point culminant car, en 1750, une visite pastorale⁴ donne au total 80 familles pour Lorry et 35 familles pour Mardigny et la reconstitution des familles sur la base d'un acte notarié de l'année précédente⁵ ne permet d'atteindre que 71 feux pour Lorry. En 1763, un acte d'échange entre la communauté de Lorry et son seigneur Laurent de Chazelles⁶ confirme la légère baisse pour ce village : 72 chefs de famille signent cet acte notarié, auxquels auraient pu s'associer 9 autres foyers connus par la reconstitution des familles. Quant à la population de Mardigny, elle paraît stable pendant cette période

¹ D'après le manuscrit n° 191 de la Bibliothèque de Metz contenant ce dénombrement, consulté par Durand de Distroff mais aujourd'hui disparu. Nérée QUEPAT (René PAQUET), dans son *Histoire du village de Woippy*, en 1878, décrit, de façon plus détaillée que ne l'a fait DURAND DE DISTROFF pour Mardigny, l'article concernant Woippy, donnant ainsi des données chiffrées sur les maisons, feux, subvention, chevaux de trait, laboureurs, vigneron, terres labourables, vignes, prés, bois et étangs (p. 143). Le dénombrement de 1728 reprend les mêmes rubriques, à l'exception des maisons et subvention, ce qui laisse à penser que le but et les modalités en étaient sans doute les mêmes que pour celui de 1696.

² Cf *supra* Deuxième partie. Introduction

³ AM Metz HH 192

⁴ AD Moselle 29 J 95 : visite pastorale effectuée par l'archiprêtre de Mousson le 31 août

⁵ AD Moselle 3 E 5445

⁶ AD Moselle 8 J 17 : le 8 décembre 1763, acte par lequel Laurent de Chazelles exerce son droit de triage

comme le montre la reconstitution des familles appuyée sur un acte notarié de 1774⁷ : 21 chefs de famille signataires pour 36 familles reconstituées. En mars 1789, les cahiers de doléances⁸ mettent en évidence une nouvelle période de croissance avec 100 feux pour Lorry et 39 pour Mardigny. Toutefois, le rapport de 2,56 entre les deux effectifs ayant nettement augmenté, les 100 feux de Lorry seront d'autant plus suspectés d'avoir été arrondis.

Le XVII^e siècle a vu le début de la reprise en main de la paroisse catholique de Lorry-devant-le-Pont. Mais, ici comme ailleurs, l'élément décisif viendra de la décision royale de mettre fin à l'existence légale de la communauté calviniste. Pourtant, si cette communauté n'existe plus, les hommes et les femmes qui l'ont animée vivent toujours au village et sont confrontés alors à des choix douloureux. Nombre d'entre eux vont résister et il faudra un siècle pour que le curé puisse affirmer : *Depuis l'établissement du calvinisme, le village de Lorry a toujours été infesté jusqu'à cette année où mourut (...) le dernier protestant du village âgé de 83 ans. Dieu veuille que les autres soient meilleurs catholiques*⁹. Le prêtre qui dresse ce bilan en 1783 vient d'arriver à Lorry deux ans auparavant. Ses prédécesseurs ont patiemment reconquis cette paroisse catholique qui peut enfin pour ce siècle être décrite dans son fonctionnement quotidien.

I. Les réformés après la révocation de l'édit de Nantes

17 octobre 1685 : l'édit de Fontainebleau révoque l'édit de Nantes ;
 20 octobre 1685 : le culte est suspendu à Metz ; 22 octobre 1685 : le parlement de Metz enregistre l'édit de Fontainebleau, le temple de Metz est mis à sac ; 31 octobre 1685 : les pasteurs quittent la ville.

Comment les calvinistes de Lorry et Mardigny ont-ils vécu ces moments douloureux qui ont dû les surprendre au moins autant que leurs coreligionnaires messins ? Était-il plus facile de survivre à ces événements loin de la ville qui focalisait logiquement toutes les attentions ou, au contraire, la communauté calviniste de Lorry,

⁷ AD Moselle 3 E 4503

⁸ AD Moselle B 3549

⁹ DURAND de DISTROFF, 1868, p. 35 : extrait du registre des morts de l'année 1783, exemplaire de la paroisse aujourd'hui disparu mais que Durand de Distroff a pu consulter.

désormais minoritaire, s'est-elle sentie d'autant plus isolée et vaincue ?

La période délicate qui va d'octobre 1685 à août/septembre 1686, date des dragonnades et des abjurations massives à Metz sera approchée grâce avant tout aux registres paroissiaux catholiques¹⁰.

Après ce choc de la Révocation, les calvinistes de Lorry vont être confrontés, comme leurs coreligionnaires du royaume, à un choix difficile : abjurer définitivement, résister avec plus ou moins de fermeté ou partir vers le Refuge¹¹. Il restera à déterminer la part de ces différentes options. Les années qui mènent jusqu'au tout début du XVIII^e siècle sont décisives puisqu'elles voient ces grandes options se mettre en place.

Le XVIII^e siècle est ensuite rythmé par les changements d'attitude des autorités mais aussi des calvinistes eux-mêmes. En 1787, la proclamation de l'édit de Tolérance permet enfin une existence officielle aux protestants, encore faut-il que la communauté ait pu résister pendant quatre générations à toutes les pressions et oppressions subies depuis la révocation de l'édit de Nantes.

A. La révocation de l'édit de Nantes à Lorry

Dès le 6 décembre 1685, le curé de Lorry baptise le troisième enfant d'Etienne Toussaint et de Catherine Langevin, *tous deux encore calvinistes*. Il s'agit d'une famille de l'élite villageoise, l'épouse étant la petite fille de Paul Mathieu, l'ancien amodiateur de Lorry. Ce statut ne leur est pas renié puisque Etienne Toussaint conserve, dans cet acte de baptême, le qualificatif de *sieur* alors que les autres habitants sont désignés par leurs simples *nom* et *surnom*. Les parrain et marraine sont le maître d'école-greffier, et la mère du curé du lieu. Ils font donc partie de l'entourage du curé. On peut en conclure à la fois que le curé a exercé une certaine pression sur ce couple bien qu'il ait fait preuve aussi d'une relative discrétion puisque la mention *tous deux encore calvinistes* ne figure que dans le registre du village et non dans la copie destinée au bailliage. Le délai naissance-baptême n'est jamais précisé dans ces registres avant la fin de l'année 1694 mais il ne peut avoir été très important dans ce cas puisque le précédent accouchement de Catherine Langevin

¹⁰ AD Moselle E Dépôt 421 pour la série en dépôt aux Archives départementales ; AD Moselle 5 E 9835-9838 pour la série du bailliage.

¹¹ De nombreuses informations concernant les départs pour le Refuge m'ont été fournies par Jean-Louis Calbat.

datait du 3 mars 1685.

Le lendemain de ce baptême, un premier candidat au Refuge, originaire de Lorry, est secouru à Francfort sur le Main¹² : c'est un jeune boulanger âgé de 23 ans, Jean Cuny, dont les parents avaient fait l'objet d'un procès en 1682 pour avoir empêché le curé de Jouy d'approcher leur beau-frère mourant. Quelques jours plus tard, le 11 décembre, passent à Francfort, Jean Mathieu et Hélène Pilla, mais ne sont pas mentionnés alors leurs trois enfants nés à Lorry de 1680 à mars 1685, sans qu'il soit possible de savoir s'ils sont encore vivants.

Voilà deux attitudes, en apparence opposées mais significatives des choix des calvinistes de Lorry : il était difficile de partir, d'affronter l'inconnu, pour un couple avec des enfants en bas âge ; en revanche, un jeune célibataire possédant une formation professionnelle était le candidat rêvé pour l'aventure de l'émigration. Reste le cas de Jean Mathieu et Hélène Pilla qui, comme d'autres, ont peut-être confié leurs jeunes enfants à des parents¹³.

Trois autres enfants de *calvinistes* ou *encore de la religion* sont baptisés par le curé de Lorry jusqu'en juillet 1686. Là encore, ces mentions discriminatoires n'apparaissent que dans le registre qui restera au village, le prénom vétéro-testamentaire de la mère du second de ces enfants -Sara- étant même omis, volontairement ou non, dans la copie destinée au bailliage. Mais pour cette période, ni décès ni mariages concernant des calvinistes ne figurent dans les registres catholiques.

A partir d'octobre 1686, aucun acte de baptême n'est distingué des autres comme si désormais tous les protestants avaient abjuré et étaient devenus de loyaux *Nouveaux Catholiques* (N.C.). Pourtant les registres paroissiaux de cette année-là ne donnent aucune liste d'abjurations comme on en trouve dans ceux de la ville de Metz : une simple liste de dix noms figure à la fin des actes de décès de 1692¹⁴.

C'est dans le registre de Sainte-Croix de Metz, le 22 septembre 1686¹⁵, qu'il faut aller chercher la seule abjuration connue en cette année décisive pour un habitant de Lorry, celle de Louis Moulon, âgé de 21 ans. Ce jeune homme qui tente aussitôt de quitter le royaume, est jugé en parlement trois jours plus tard¹⁶, en même temps que

¹² Archives de la ville de Francfort-sur-le-Main, "*Livre fait expressément pour les pauvres réfugiés, à cause de la grande persécution que l'on exerce contre la religion réformée en France, et auxquels avons assisté extraordinairement*", Ms 107-108. Renseignements fournis par Jean-Louis Calbat.

¹³ *Cf infra*, Bilan en 1699

¹⁴ AD Moselle E Dépôt 421 ; *cf infra* I A 1 a

¹⁵ AM Metz GG 2 : cahier joint au registre paroissial de l'année 1686.

¹⁶ AD Moselle B 2205, sentence du parlement du 25 septembre 1686

Daniel Lawalle de Semécourt en compagnie duquel il avait abjuré. Peut-être étaient-ils tous deux en apprentissage à Metz. Louis Moulon sera condamné aux galères à perpétuité et fera partie d'un de ces premiers convois cités par Tribout de Morembert¹⁷, auquel participe aussi Pierre Mathieu de Vigny, marié en 1680, mais né à Lorry dans l'une des plus anciennes familles protestantes.

Enfin, aucune mention explicite de dragonnade ne subsiste pour Lorry alors qu'à Pournoy, David Lorry, ou Lorrin, originaire lui aussi de Lorry, figure dans une liste *des nouveaux convertis qui ont été punis par logement pour n'avoir pas fait leur devoir*¹⁸. Pourtant des militaires ont séjourné au village au printemps 1686, en témoignage *Monsieur de D'huy lieutenant de cavalerie en caserne à Lorry*, parrain, le 14 avril, d'un enfant de *Pierre Cuny et Sara, calvinistes*¹⁹.

Commence alors une période pour laquelle les registres paroissiaux catholiques occultent complètement l'existence de *prétendus réformés* à Lorry. Elle commence après les abjurations théoriquement massives, probablement en septembre 1686, et s'achève au printemps 1703, alors qu'est nommé un nouveau curé dont l'attitude envers les N.C. est en rupture avec celle de son prédécesseur.

A feuilleter les registres paroissiaux catholiques de Lorry, d'octobre 1686 au début de l'année 1703, les villages de Lorry et Mardigny ne semblent plus composés que de catholiques et de N.C. : on ne trouve aucune mention distinctive dans les actes de baptême et les quelques actes de décès ou de mariage évoquant des N.C. font grand cas de leur dévotion et des sacrements qu'ils ont reçus. Seule, la connaissance des patronymes protestants et la reconstitution des familles rendent possible le suivi de ces familles pendant cette période. Les registres paroissiaux catholiques postérieurs prouveront en fait que les anciens calvinistes de Lorry, loin d'être tous rentrés dans le rang, ont su préserver cette dévotion privée qu'autorisait théoriquement l'édit de Fontainebleau. C'est cette période aussi qui voit les départs pour le Refuge²⁰.

¹⁷ TRIBOUT DE MOREMBERT, 1971, t. II, p. 321

¹⁸ AD Moselle D 12 : document non daté

¹⁹ AD Moselle E Dépôt 421

²⁰ L'évolution de l'effectif de la colonie française de Berlin éclaire bien cette période des départs vers le Refuge : 1672, 100 pers. ; 1685, 500 pers. ; 1690, 3000 pers. ; 1697, 4292 pers. ; 1698, 5767 pers. (*Hugenotten in Berlin*, Union Verlag Berlin, 1988, 501 p., p. 476)

1. La vie des nouveaux convertis à Lorry

Turgot conclut son Mémoire du département de Metz en 1699 en ces termes : *Quelques uns y restèrent [convertis] de bonne foy et d'autres s'évadèrent et le plus grand nombre resta le venin caché dans le coeur*²¹. Ce schéma s'applique bien aux huguenots de Lorry dont la majorité fit le choix d'un certain nicodémisme plutôt que celui d'une conversion sincère. Pourtant cette attitude dépendait aussi de celle du curé et du comportement des autres paroissiens qui partageaient la même terre, la même vie et qui, jusque-là et d'après les sources disponibles, n'étaient vraisemblablement pas entrés en conflit ouvert durable avec eux.

a. Nicodémisme ou véritable conversion

Pour estimer, en termes de proportions, le comportement religieux des familles issues du calvinisme pendant cette période, deux démarches seront tentées.

On peut d'abord observer le devenir des familles représentées dans l'acte notarié signé par la communauté le 13 novembre 1685²², en étudiant les mentions les concernant, eux et leurs enfants, dans les registres paroissiaux. Sur les 19 chefs de famille calvinistes concernés, 3 seulement abjurent définitivement la religion de leurs ancêtres. Les 16 autres, ainsi que 6 chefs de famille non cités dans cet acte mais résidant encore à Lorry à cette date, continuent à vivre dans la religion réformée. Cinq de ces 22 familles rejoindront d'ailleurs le Refuge. Dans tous les cas, plus des 4/5 des familles qui ont connu la révocation de l'édit de Nantes garderont ce *venin au coeur* et sauront le transmettre.

L'éducation religieuse donnée à leurs enfants par les familles réformées offre une autre approche du degré de résistance des N.C. Trois couples de N.C. unis de 1689 à 1703, comme leurs aînés, mariés avant la Révocation, font baptiser des enfants par le curé de Lorry. Ce sont ainsi 17 couples issus de la religion réformée qui apparaissent dans les actes de baptême des registres paroissiaux tenus sous la conduite du curé Dudon, c'est-à-dire jusqu'au mois d'avril 1703. Or 14 de ces couples (soit 82 %) ont élevé leurs enfants dans la religion réformée : en effet ces derniers ont dû abjurer pour se marier ou sont partis pour le Refuge et aucun acte de décès n'apparaîtra, pour les parents, dans les registres paroissiaux.

Parmi les trois autres chefs de famille, seul Elie Gachot ou Guersat, laboureur

²¹ BM Metz, Msc 1012, f° 64 v°

²² AD Moselle 3 E 3213

à Mardigny, mourra en acceptant apparemment sincèrement les sacrements de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine.

Enfin, pour confirmer cette tendance à la résistance, on ne compte pour ces 17 années que cinq actes de décès de N.C. après abjuration, trois pour des habitants de Lorry et deux pour des femmes étrangères au village. Encore, l'une de ces personnes avait-elle abjuré 20 ans auparavant²³. C'est probablement avec ce type d'acte que l'on mesure le mieux la fidélité des huguenots.

Mais cette apparente homogénéité cache sans doute des tensions dans certaines familles. On peut prendre l'exemple d'Abraham Guersat et Judith Collin. Trois de leurs enfants auront des destins très différents. En 1681, Judith entre à la congrégation de la Propagation de la Foi : âgée de 19 ans, elle abjure la même année et épousera plus tard Nicolas Mion, catholique de Marieulles. Sara, épouse en 1698, à l'âge de 27 ans, Etienne Simonin, N.C. de Lorry, avec lequel elle élèvera leurs enfants dans la religion réformée, religion dans laquelle elle mourra. Enfin, Isaac est condamné aux galères à perpétuité par contumace le 17 septembre 1701²⁴ ; quatre mois plus tôt il a épousé, à Buchholz dans le Brandebourg, Suzanne Cuny, originaire elle aussi de Lorry. Mais, entre ces deux dates, un drame a secoué cette famille puisque le père, Abraham, est accusé d'avoir tenté d'assassiner, le 16 août de la même année²⁵, sa fille Judith, nouvelle catholique.

On peut également s'intéresser au devenir des sept unions mixtes de cette période. Cinq de ces mariages unissent un catholique à une N.C. Les trois premières nouvelles converties, mariées de 1686 à 1694, conserveront leur religion, l'une d'entre elles se remariant même avec un N.C. Les deux autres mourront probablement dans la R.P.R. alors que leurs enfants ont été élevés dans la R.C.A.R.

Les deux autres couples, alliant cette fois un N.C. et une catholique, élèvent eux aussi leurs enfants dans la religion dominante mais l'un des deux époux, déjà cité, sera qualifié de *religionnaire* peu de temps avant sa mort.

Comme on le voit, ce type de mariage, même s'il donne l'avantage à la R.C.A.R. pour l'éducation des enfants, peut permettre aussi à chacun de conserver sa foi, ce qui est probablement symptomatique d'une certaine tolérance entre les deux

²³ Il s'agit de Pierre Macheté déjà cité à plusieurs reprises, Cf *supra* Première partie II B et Deuxième partie II A

²⁴ AD Moselle B 3569

²⁵ AD Moselle B 3569, sentence du 26 août 1701

communautés confessionnelles.

Enfin, un procès datant de juillet 1696²⁶ est significatif de l'abandon des structures communautaires calvinistes et en particulier de l'absence des *anciens*, chargés de veiller à la bonne conduite de chacun. Cette année-là, au mois de juin, est baptisé un enfant de Marie Lorrin, jeune fille N.C. de 27 ans qui accuse Abraham Somni, N.C. de 45 ans, d'avoir abusé d'elle sous promesse de mariage. Pour sa défense, celui-ci évoque la conduite dissolue de la jeune fille. Finalement Abraham Somni sera condamné aux dommages et intérêts. Par la suite, il n'y a plus trace, ni de lui ni de la jeune mère dans les documents consultés.

Avant de s'intéresser aux départs pour le Refuge, il est important d'essayer de cerner l'attitude du reste de la communauté villageoise, curé en tête.

b. La communauté catholique face aux N.C.

l'attitude du curé

L'attitude apparemment bienveillante du curé a déjà été évoquée pour les 11 mois qui suivent la révocation de l'édit de Nantes. Ne notant l'appartenance au calvinisme que dans le registre qui reste en cure, omettant un prénom vétéro-testamentaire, il fait apparemment tout pour que n'arrive pas jusqu'à Metz le témoignage d'un problème quelconque avec ses nouvelles ouailles dont l'existence y est pourtant bien connue du fait de l'importance numérique de l'ancienne communauté huguenote. D'ailleurs, dans tout le Pays messin, les autorités elles-mêmes commencent à fermer les yeux dès 1688²⁷, ce qui permet peut-être aux N.C. de cesser de se rendre à la messe²⁸.

Les actes de baptême et mariage seront enregistrés sur le même mode jusqu'au départ de ce curé en 1703, on l'a déjà souligné. Faisait-il preuve en cela d'un certain laxisme ou avait-il choisi la bienveillance par prosélytisme ? Très peu d'indices peuvent nous faire pencher pour l'une ou l'autre de ces options. Il infléchit d'ailleurs sans doute son attitude en 1693/94, soit qu'il ait reçu des consignes de sa hiérarchie, soit qu'à partir de ce moment les N.C. affichent plus ouvertement leur foi

²⁶ AD Moselle B 3569, sentences du parlement des 10 et 14 juillet 1696

²⁷ Michel PERNOT, "La révocation de l'édit de Nantes à Metz et dans le Pays messin", in LE MOIGNE, MICHAUX, 1988, p. 144 : "On peut donc considérer comme terminée, dès le début de 1688, l'opération conçue par Louis XIV et par Louvois dans le dessein de convertir tous les huguenots messins au catholicisme. (...) Sans que l'on avoue officiellement l'échec, la répression du protestantisme s'effiloche."

²⁸ MAZAURIC, 1950, p. 100 : "Depuis 1690, par une entente tacite, tous les nouveaux convertis, dont la violence faite à leur conscience n'a pas changé les sentiments, ont cessé de se rendre à la Messe."

réelle ; ces années sont d'ailleurs aussi celles des départs des familles pour le Refuge. Mais cette période voit aussi ce curé de plus en plus absent, remplacé par d'autres prêtres ou des vicaires qui commencent à le seconder à partir de 1695²⁹ et qui infléchissent peut-être leur attitude face aux N.C.

Très tôt, en 1687, il accepte, chez des couples catholiques, le parrainage par des N.C. qui pourtant affirmeront ensuite leur foi réelle en partant pour le Refuge ou en élevant leurs enfants dans la R.P.R. Et, si l'on trouve souvent comme parrains des enfants de N.C., le maître d'école, un échevin d'église ou les notables locaux ou messins, y compris la *dame* de Lorry, certains N.C. sont acceptés à cette charge aussi, du moins jusqu'en juillet 1693.

Si l'on considère cette fois le choix des témoins des mariages, on peut observer une première période de 1686 à 1691 pendant laquelle les époux N.C. sont entourés par des échevins d'église ou le maire du village, lui-même d'ailleurs peut-être N.C. Mais à partir de 1693, alors qu'ils ne sont plus acceptés comme parrains, les parents des époux N.C., père ou frère, commencent à signer les actes de mariage.

Comme argument en faveur d'un certain prosélytisme de ce curé, on notera la présence, parmi les jeunes gens qui vivent chez lui et à qui il prodigue un enseignement³⁰, d'Abraham Thiriat, *jeune fils convertis, valet au Sr Curé*, parrain le 10 octobre 1691.

On peut toutefois s'interroger sur l'efficacité du prosélytisme du curé. En effet, le seul document récapitulatif des abjurations est ce *Rolle de ceux qui se sont convertis et qui sont morts dans le giron de l'Eglise depuis l'année 77 du temps du Sr Dudon, prêtre curé de Lorry et Mardigny*³¹ figurant à la fin du registre des morts de 1692. Cette liste comprend dix noms mais l'une des femmes est une bourgeoise messine³², deux autres ne sont sans doute qu'une seule et même personne³³, enfin ces abjurations retracent non pas 15 ans mais probablement 28 ans de vie paroissiale (1660-1688) :

<i>Dle Marie Dinan</i> ép. Sr Jean Borgau capitaine	† août 1682
ou ép. Sr Laigu, huissier	† janvier 1682
<i>Jean Bertrand</i> qui depuis ledict avoit abjuré volontairement	† 1687

²⁹Cf infra Troisième partie §§§ A1

³⁰Id.

³¹AD Moselle L Dépôt 421

³²Marie Davignen

³³Marie Desgranges veuve de Pierre Macheté, épouse Bastien Boui le 26-11-1686 puis Eric Moulon le 26-04-1689

<i>Marie Davignon</i> ?		† 1688
<i>le sieur Gachot chirurgien</i> (David Guersat)		† ?
<i>Pierre Macheté</i>	abjuration en 1670 ³⁴	† 1690
<i>Judith Huchot</i>	mariage catholique à Lorry en 1660 ³⁵	† 1696
<i>Elye Guachot laboureur de Mardigny</i>		† 1700
<i>Marie Desgranges</i>		† ?
<i>Marie Mathieu</i>		† ?
<i>Marie Macheté</i>	(encore une Marie Desgranges dans la copie pour le bailliage ³⁶)	† ?

Au total, cette liste paraît bien pauvre et remplie artificiellement.

En revanche, comme signe cette fois d'un certain climat de tolérance dans cette paroisse, on peut citer le cas de Paul Petitjean, boucher en Vieille boucherie à Metz. Une fille de 13 ans de son premier mariage abjure le 14 février 1696 à la Propagation de la Foi³⁷ alors qu'il vient de se remarier avec une jeune fille de Lorry, issue de la RPR, probablement en janvier 1696 car seul le contrat de mariage est connu. Leurs trois premiers enfants naissent et sont baptisés catholiques à Lorry de 1697 à 1700, village dont il est peut-être originaire. Cette famille regagne Metz ensuite.

l'attitude des catholiques de Lorry

Les sept mariages mixtes de cette époque, dans la continuité de ceux du milieu du siècle, montrent bien que le tissu communautaire dépassait les divisions confessionnelles. Les échanges de parrainage entre catholiques et N.C. de 1686 à 1692 ont déjà confirmé les liens existants. Mais certains paroissiens de Lorry ont montré d'une autre manière encore les liens qui les unissaient aux N.C. du village. A la fin de 1702, une famille catholique donne le prénom d'Abraham à son enfant³⁸ alors que les prénoms vétero-testamentaires sont délaissés par les huguenots eux-mêmes. Le parrain est un jeune N.C. de Vezon portant ce prénom.

Plus étonnant et sans doute révélateur cette fois de la bienveillance des seigneurs de Lorry : le maire de Lorry en 1689 est Jean Laugustin, qui meurt dans la religion réformée, et le sergent de justice en 1696 est Louis Halanzy qui fera le même

³⁴ Cf *supra* Deuxième partie II A

³⁵ Cahiers de A. Thorelle

³⁶ AD Moselle 5 E 9835

³⁷ AD Moselle G 1288

³⁸ Acte de baptême du 24 septembre 1702

choix. Enfin, on pourra noter l'attitude de Georgin de Mardigny, seigneur de ce lieu, à travers l'acte de décès de *demoiselle Suzanne Le Febvre, nouvelle catholique* : cette femme de 70 ans mourut le 9 août 1691 après avoir reçu les sacrements et fut *inhumée dans la chapelle de Mardigny à la prière du seigneur du lieu*.

Malgré un climat sans doute moins hostile qu'en d'autres lieux, les huguenots de Lorry n'en étaient pas moins officiellement des nouveaux convertis qui ne pouvaient afficher leur vraie foi. C'est pourquoi, bien qu'ils fussent des ruraux dont les biens ne pouvaient être facilement transférés à l'étranger, un certain nombre se lança dans l'aventure du grand voyage vers des terres où on les accepterait avec leur confession.

2. Les départs pour le Refuge

Les départs, réussis ou non, des huguenots de Lorry pour le Refuge sont connus avant tout par trois sources : les registres du parlement de Metz³⁹, le registre d'accueil de la communauté française à Francfort-sur-le-Main⁴⁰ et les documents concernant la communauté française de Berlin et des Etats de Brandebourg rédigés par le Dr R. Béringuier⁴¹. Ces sources n'évoquent que les départs pour les Etats allemands et avant tout le Brandebourg. Mais il était naturel pour la majorité des réfugiés de Lorry de se tourner vers les lieux qu'avaient choisis les bourgeois de Metz dont ils dépendaient économiquement ou avec lesquels ils avaient même des liens familiaux. Or 23,3 % des huguenots berlinois vers 1700 sont d'origine messine⁴². L'approche quantitative de ce mouvement, tributaire de ces sources partielles, ne sera qu'approximative.

Les premiers des huguenots de Lorry à avoir tenté l'aventure l'ont fait très tôt, en décembre 1685 : un jeune possédant un métier et un jeune couple ayant peut-être perdu ses trois enfants⁴³. Ces profils facilitaient le départ. Ce n'est pourtant pas celui que présentaient les autres candidats au Refuge de Lorry jusqu'au début du XVIII^e siècle. On peut distinguer ainsi les pionniers de ceux qui les ont suivis.

³⁹ AD Moselle B 3569, sentence du 17/09/1701 : Isaac Guersat

⁴⁰ Archives de la ville de Francfort-sur-le-Main, "*Livre fait expressément pour les pauvres réfugiés, à cause de la grande persécution que l'on exerce contre la religion réformée en France, et auxquels avons assisté extraordinairement*", Ms 107-108

⁴¹ *Die Stambäume der Mitglieder der Französischen Colonie in Berlin Herausgegeben*, Berlin, 1887 ; Liste des personnes de Metz et du Pays messin qui se sont réfugiées à Berlin après la Révocation, in *Annuaire de la SHAL*, 1888-89, p. 109-132

⁴² *Hugenotten in Berlin*, Union Verlag Berlin, 1988, 501 p., p. 485

⁴³ Cf *supra*

a. Les pionniers

L'ordre chronologique des départs met en évidence des stratégies qui ont évolué avec le temps. Une première période se détache nettement de décembre 1685 à l'année 1687. Six jeunes d'une vingtaine d'années et un couple ont réussi leur passage, seuls ou en groupe, comme celui secouru à Francfort-sur-le-Main le 27 avril 1687 et qui annonce comme destination : la Hesse ou le Brandebourg.

C'est aussi pour cette période que l'on compte deux échecs, sanctionnés par une condamnation aux galères à perpétuité : Louis Moulon, qui abjure le 22 septembre dans la paroisse de Sainte-Croix à Metz⁴⁴, condamné dès le 25 septembre 1686, et Louis Halanzy, condamné le 7 juillet 1687⁴⁵.

Ce schéma correspond à celui décrit par Elisabeth Labrousse : les réfugiés étaient en majorité des personnes jeunes de sexe masculin⁴⁶.

Certains de ces jeunes ont sans doute préparé l'accueil de leur famille. C'est du moins le cas de la famille Cuny dont les départs, après celui de Jean en décembre 1686, s'étaleront sur une dizaine d'années. On remarquera que deux de ces jeunes, après une installation dans un Etat allemand, sont revenus dans la région messine au début du XVIII^e siècle.

b. Le départ des familles

Roger Mazausic note qu'à partir de 1695, le parlement paraît relâcher sa sévérité envers les fugitifs⁴⁷. De fait à Lorry, les années 1690 voient avant tout le départ des familles. A une exception près, les parents sont âgés d'une cinquantaine d'années, les enfants ayant entre 20 et 30 ans. Ce sont cinq à six familles qui sont parties ainsi à destination de la région berlinoise, même si l'étape de Cassel a retenu certains individus. Les membres d'une autre famille se sont arrêtés à Hanau et Mannheim. Les professions exercées sur les lieux du Refuge ne sont pas toujours connues mais Berlin comptait, au début du XVIII^e siècle, au moins quatre jardiniers ainsi qu'un menuisier de *Lorryval pont*.

⁴⁴ AM Metz GG 2, cahier d' abjurations précédant le registre paroissial de 1686

⁴⁵ AD Moselle B 2205, sentence du 25/09/1686 : Louis Moulon ; AD Moselle B 2206, sentence du 7/07/1687 : Louis Halanzy

⁴⁶ LABROUSSE, 1985, p. 209

⁴⁷ MAZAURIC, 1950, pp. 106-111

Les solidarités familiales ont dû être très importantes. En effet, si l'on ajoute à ces départs de Lorry ceux de jeunes nés à Lorry mais installés à Metz depuis leur mariage, ce sont huit familles qui viennent grossir cette colonie mais aussi mettre en valeur les patronymes les plus représentés dans ce mouvement : les Cuny, déjà cités, mais aussi les Toussaint, Desgranges et Mathieu. Cette fois, les couples sont plus jeunes d'une dizaine d'années, ils sont tous installés à Berlin ou Francfort-sur-Oder et les hommes ont conservé, pour la plupart, le métier qui était le leur à Metz : boulanger, cordonnier, menuisier. On peut y ajouter un fils Bourguignon et sa famille qui partit pour Ludweiler après la Révocation puis à Nassweiler, en Sarre.

Si cette vague de départs pour le Refuge s'arrête avec la fin du siècle, on comptera encore un départ au milieu des années 1760 pour Zweibrücken, dans le Palatinat.

3. Bilan en 1699

Nous disposons pour cette année de deux documents : la liste de la colonie française de Berlin du Dr Beringuier et une liste des Nouveaux Convertis pour le Pays messin⁴⁸ :

à Berlin : 4 couples et 2 veufs venant de Lorry

à Lorry : 16 hommes, 6 femmes, 12 enfants de plus de 14 ans, 26 enfants de moins de 14 ans

En fait, en regroupant les diverses sources, on compte pour le Refuge six couples et deux veufs partis de Lorry pour Berlin ou le Brandebourg et un autre couple à Hanau. On peut y ajouter, venant de Metz et installés à Berlin ou dans le Brandebourg, sept couples dont l'un des époux est né à Lorry, et dans les mêmes conditions un couple à Francfort-sur-Oder et un autre à Cassel.

Au milieu de la décennie suivante, on trouve des natifs de Lorry à Berlin, Buchholz et à Müncheberg (Brandebourg, neuf couples), mais aussi à Hanau (Hesse, deux couples). Il faudrait compléter la géographie de la diaspora huguenote de Lorry avec Ludweiler, Nassweiler et Völklingen (Sarre), où se sont installés successivement depuis les années 1660, Isaac Bourguignon et ses enfants.

Pour ceux qui sont restés à Lorry, il est difficile de faire correspondre l'effec-

⁴⁸ BERINGUIER, *Die Colonielliste von 1699* ; BSHPF, Liste des Nouveaux Convertis pour le Pays messin

tif officiel des nouveaux convertis avec les données connues par d'autres sources. En particulier, le nombre des enfants de moins de 14 ans, c'est-à-dire précisément ceux nés depuis la révocation de l'édit de Nantes, est deux fois plus important dans cette liste officielle que dans ce qui peut ressortir d'une reconstitution des familles. Deux explications au moins peuvent être envisagées : certains couples se sont peut-être unis devant un pasteur puis ont refusé un baptême célébré par le curé, disparaissant totalement de la principale source pour l'époque, les registres paroissiaux catholiques ; mais il est possible aussi que d'autres familles, habitant Lorry ou originaires de ce village, soient parties pour le Refuge en confiant leurs plus jeunes enfants à des proches. C'est le cas de Daniel Cuny, né à Lorry mais installé à Metz, qui confie son fils Philippe à David Briot époux de Marie Cuny, vigneron à Prével, chez qui l'enfant meurt le 3 janvier 1689.

Par la reconstitution des familles, on dénombre en 1699 pour Lorry, onze familles probablement relapses, une famille de N.C. et pour Mardigny une famille de réels N.C.

Si ces deux générations, celle qui a connu la révocation de l'édit de Nantes et celle qui est parvenue à l'âge adulte aussitôt après, ont fait front de façon assez homogène à cet événement, leurs descendants vont prendre des chemins divergents.

B. Etre protestant au XVIII^e siècle : résister ou abjurer

Evoquer le protestantisme en France au XVIII^e siècle, c'est faire apparaître aussitôt les images bien connues du Midi de la France et de son Désert, puis les affaires judiciaires du milieu du siècle. Mais Metz et son Pays messin ne semblent pas avoir fait parler d'eux à ce propos. Pourtant, passé le départ d'une partie des forces vives protestantes pour le Refuge, il demeure encore, dans la cité et dans les villages, un certain nombre des disciples de Calvin. Que deviennent-ils jusqu'à l'édit de Tolérance en 1787 ? Il est bien difficile de suivre leur vie puisque la principale source disponible est rédigée par leur adversaire : le curé de la paroisse. Les registres du bailliage et du parlement permettent de suivre quelques affaires notoires mais ne suffisent pas à décrire le quotidien de ces religionnaires. Il est significatif que cette période n'ait pas été abordée au cours du colloque organisé à Metz à l'occasion du tricente-

naire de la révocation de l'édit de Nantes⁴⁹. Roger Mazauric évoque ce siècle en quelques pages et note une chronologie que l'on retrouvera pour Lorry : à partir de 1695, le parlement paraît relâcher sa sévérité envers les fugitifs ; dans les dernières années de la vie de Louis XIV et à l'époque de la Régence, on sent un durcissement de l'attitude des protestants messins ; enfin, dès 1760, les huguenots de Courcelles se réunissent régulièrement et ouvertement⁵⁰.

La seule source continue pour reconstituer les familles évoquées est la collection des registres paroissiaux catholiques. Elle est complétée par d'autres documents peu nombreux et disparates. Par conséquent, une famille d'opiniâtres, s'il en existait, n'aurait que peu de chance d'apparaître.

Les calvinistes de Lorry semblent s'être conformés au modèle communément admis : le baptême de leurs enfants par le prêtre ne leur pose pas ou peu de problèmes, ce qui permet une reconstitution de nombreuses familles ; ils sont en revanche partagés devant le mariage et, si certains acceptent délibérément de se renier devant le curé, d'autres trouveront un pasteur devant lequel unir leurs destinées et n'apparaîtront dans les registres paroissiaux qu'à l'occasion du baptême de leurs enfants ; enfin, quelques-uns ont abjuré au moment de leur mort, en acceptant pénitence et extrême onction mais pour la plupart la vie se termine dans l'anonymat.

Privés de leurs pasteurs et sans doute des plus obstinés d'entre eux déjà partis pour le Refuge, les calvinistes se partageront entre deux choix opposés : de la fidélité à la religion de leurs ancêtres à l'adhésion au catholicisme. Mais ces deux options prennent quelquefois des chemins détournés permettant des échanges entre les deux groupes. Chronologiquement, ces options coexistent sur tout le siècle mais deux pôles se dessinent successivement : celui de la reconstruction d'une communauté réformée pendant la première moitié du siècle, puis celui de sa désagrégation. Les seuls bilans chiffrés de cette période proviennent de deux actes notariés auxquels n'ont participé qu'une part des foyers de la communauté villageoise, d'un pouillé et d'une visite pastorale, autant dire qu'ils sont peu précis pour les deux premiers et partiels pour les deux autres.

1. Un pôle de reconstruction

Au vu des registres paroissiaux catholiques, on peut distinguer deux périodes

⁴⁹ LE MOIGNE, MICHAUX, 1988

⁵⁰ MAZAURIC, 1950, pp. 106-111

successives correspondant plus ou moins aux ministères des deux prêtres Ragot.

a. Des premiers relaps ...

(ministère de Rémi Nicolas Ragot 1703-1713)

Il faut rappeler que ce début du siècle voit la cohabitation entre les couples mariés avant et après la révocation de l'édit de Nantes. L'exemple des aînés demeure donc sous les yeux des jeunes.

Le premier mariage célébré par R.N. Ragot, nouveau curé de Lorry, en novembre 1703 est précédé d'une profession de foi des deux époux devant témoins, dont le texte figure, avec la marque des intéressés, dans le registre paroissial. Aucune mention particulière ne qualifie les parents des époux dans l'acte de mariage. Il en ira de même pour les quatre jeunes femmes et le jeune calviniste qui se marieront entre 1707 et 1712 et qui sont tous nés avant la Révocation. La formule employée dans ces actes de mariage est une confession de foi plus qu'une abjuration :

Je Jean Bertrand promes a Dieu de vivre et mourir dans la religion catholique apostolique et romaine et je me soumet a tous les dogmes quelle enseigne laiant embrassé de bonne foy et sans nulle contrainte et je consens estre deshonoré devant Dieu et les ho[mm]es si ma conduite peut faire juger dans la suite que ma conversion devant nest pas sincere.

Visiblement, l'Eglise vit encore sur l'illusion de l'efficacité des abjurations massives de l'après-Révocation et ne demande qu'à confirmer ces conversions. Mais en 1709, se marie pour la première fois un jeune homme baptisé catholique et à qui l'on doit pourtant demander une profession de foi, premier signe écrit d'un échec. Echec relatif toutefois puisque, des cinq mariages précédés d'au moins une profession de foi que ce prêtre a célébrés, un seul aboutira à une double abjuration à la mort des intéressés. On pourra noter également que le dernier de ces cinq mariages est célébré un dimanche, ancien jour privilégié des protestants comme des catholiques, mais jour donnant aussi une certaine publicité à la profession de foi de la jeune épouse.

Le registre des baptêmes de la même période fait apparaître cinq familles dont tous les enfants parvenus à l'âge adulte devront abjurer pour se marier devant le curé ou bien se marieront devant un pasteur. Or, sur les 16 baptêmes qui les concernent alors, le prêtre n'a signalé la religion des parents qu'à trois reprises et jamais plus d'une fois pour chacun des couples concernés. On peut peut-être en conclure qu'il

était difficile à l'Eglise catholique d'admettre qu'elle avait accepté des professions de foi fictives et qu'il ne lui restait qu'à concentrer ses efforts sur les nouveaux mariages.

Les parrains et marraines des enfants des réformés ne sont pas des proches parents. Ils sont issus des familles de l'élite villageoise –laboureur, meunier, marchand-boucher– et/ou échevin d'église. Mais ils sont aussi nombreux à être apparentés à un nouveau catholique ou nouveaux catholiques eux-mêmes (12 des 44 parrains et marraines).

La gamme des prénoms donnés aux enfants rassemble ceux qui sont communs aux catholiques et aux protestants d'avant la Révocation. On remarquera tout de même la présence de Nicolas, peu attendu dans cette série :

Effectifs pour la période 1703-1713 :

Paul	2	Pierre	3	Marie	4	Elisabeth	2
Jean	2	Jean-Louis	1	Madeleine	3	Anne	2
Nicolas	1	François	1				

Le prénom donné est, à une exception près, celui du parrain ou de la marraine.

La mort est sans doute le moment où les réformés fidèles à leur foi font le moins de concessions. En 1708, décèdent, *avec tous les sacrements*, deux femmes, nées calvinistes et mariées à des catholiques au milieu du XVII^e siècle pour l'une et en 1707 pour l'autre. Leur adhésion à la foi catholique semble sincère. En revanche, ceux qui vivent dans un foyer calviniste résistent à la pression. Rémi-Nicolas Ragot n'obtient qu'une conversion, en 1709, celle d'une veuve, *estant au lit malade*.

b. ... aux mariages devant un pasteur

(ministère de Philippe Ragot 1713-1741)

Pour le premier mariage de N.C. qu'il célèbre trois ans après son arrivée, Philippe Ragot réussit à imposer un délai de trois jours entre la profession de foi et le mariage, redonnant ainsi son importance au premier acte. Mais sur les huit mariages de nouveaux convertis qu'il célèbre, il ne réussit qu'à cinq reprises à imposer un tel délai, encore celui-ci n'est-il que d'une seule journée pour Jean Toussaint et Madeleine Somny en 1719, qui éduqueront leurs enfants et mourront dans le calvinisme. Ce délai peut aller jusqu'à deux semaines dans le cas de conversions que l'on constatera sincères.

En février 1715, Marie Humbert, une orpheline de 22 ans, abjure à la Propagation de la Foi⁵¹ : son cas confirme sans doute la vulnérabilité des personnes privées du soutien de leur famille face à l'Église catholique.

Au début de l'année 1719, intervient un événement qui bouleverse sans doute la vie du village : Etienne Toussaint, âgé de 35 ans, dont le grand-père est parti pour Berlin et dont le père est mort à Lorry dans le calvinisme, épouse Marie Richard, de Vaux, devant un pasteur. Ce mariage est déclaré *nul et non véritablement contracté par sentence de l'officialité* du 11 février 1719 *vu qu'ils se sont mariés hors et sans permission de l'église catholique, apostolique et romaine*⁵². Son jeune frère Jean, âgé de 22 ans, épouse le 27 novembre de la même année, mais cette fois devant le curé de Lorry, une jeune N.C. : pour la première fois dans les registres paroissiaux, l'acte de mariage est précédé de la mention de l'absolution de l'hérésie et de l'excommunication⁵³. Ces deux couples, bien qu'ils n'aient pas assumé de la même façon leur mariage, vivront ensuite dans le calvinisme. Ils initient une période de 12 ans qui verra quatre mariages devant le pasteur et deux devant le curé et dont les protagonistes seront qualifiés de *religionnaires* ou *de la RPR* jusqu'à la fin de leurs jours.

Ainsi le renouveau du protestantisme à Lorry rejoint-il les mouvements plus connus dans le royaume qui aboutissent à la déclaration royale de mai 1724 marquant un durcissement de la législation anti-protestante. Désormais il est demandé aux jeunes époux une abjuration de l'hérésie avant qu'ils prononcent leur profession de foi. Louis Halanzi doit abjurer sa religion sur les saints évangiles et devant témoins, le 27 décembre 1724, avant de professer sa nouvelle foi et d'épouser le 9 janvier suivant une jeune fille issue d'un couple mixte⁵⁴.

C'est uniquement par les actes de baptême de leurs enfants que sont connus les couples mariés devant un pasteur. La plupart du temps, ces actes disent sobrement des parents qu'ils sont de la RPR, quelquefois ils précisent, comme le 7 septembre 1728 que Françoise Bastard est la *femme prétendue* de Simon Toussaint, tous deux de la RPR, mariés hors du sein de l'ECAR⁵⁵. Le seul contrat de mariage retrouvé pour le moment concerne le second des mariages devant pasteur en 1720. Devant le notaire, dans la formule habituelle par laquelle les futurs époux s'engagent à se marier *le plutost que faire se pourra, c'est en face de nostre mere Ste Eglise catholique, apos-*

⁵¹ AD Moselle G 1288

⁵² AD Moselle 5 E 9839 : acte de baptême de leur premier enfant le 4 mars 1720

⁵³ AD Moselle 5 E 9839 : acte de mariage du 27 novembre 1719

⁵⁴ AD Moselle 5 E 9839 : abjuration et absolution de l'hérésie le 27 décembre 1724, fiançailles le 7 janvier 1725 et mariage le 9 janvier.

⁵⁵ Registre paroissial, AD Moselle 5 E 9840

tolique et romaine qu'ils promettent de le faire, leur véritable projet étant bien sûr impossible à consigner⁵⁶.

Les actes de baptême des enfants de ces quatre couples mariés devant un pasteur contiennent tous une référence à la RPR. Ce n'est pas le cas pour les enfants de deux autres couples, mariés cette fois devant le curé de Lorry, enfants qui devront malgré tout abjurer avant de se marier.

Au total, sur les huit mariages après profession de foi célébrés par Philippe Ragot, cinq unissent deux jeunes issus de cette communauté réformée, parmi lesquels deux couples retrouveront la religion calviniste. Si l'on y ajoute les quatre couples mariés devant un pasteur pour lesquels deux conjoints seulement, en l'occurrence deux femmes, ne sont pas originaires de Lorry, on mesure l'importance de l'endogamie géographique qui caractérise alors cette communauté. Cela traduit la sincérité de leur foi mais aussi le relatif isolement des calvinistes de Lorry .

Sur les 27 jeunes gens issus de familles calvinistes de Lorry qui se sont mariés de novembre 1703 à 1740, 13 ont conservé ou ont retrouvé leur religion d'origine, le destin de deux autres est plus incertain.

De novembre 1703 à 1740 et pour 26 conjoints issus de la RPR :

		nombre de couples	conjoint(s) de Lorry	ont vécu ensuite dans la RPR
mariages dans la RPR		4	6	6
mariages catholiques	RPRxRPR	7	14	6
	NCxRPR	1	1	-
	Cathol.xRPR	4	4	-
	RPRxCathol.	1	1	-
			26	12

Epoux x Epouse

RPR : individus s'étant mariés dans la RPR ou ayant dû abjurer pour se marier

On pourrait peut-être ajouter à ces couples celui que forment Christophe Hellem et Suzanne Toussaint, soeur d'Etienne et Simon cités plus haut. Ils ne sont connus que par des actes de ventes et un acte notarié de la communauté. Ils pourraient

⁵⁶ AD Moselle 3 E 4684 : contrat du 25 mai 1720, pièce 273

représenter le cas typique d'un couple calviniste sans enfants et donc disparaissant totalement de ce qui tenait alors lieu d'état civil.

Le choix des parrains et marraines, tout en respectant le schéma de la période précédente, montre une nette augmentation des nouveaux convertis dans ce rôle jusqu'en 1732 (12 au moins des 48 enfants baptisés de 1714 à 1732), ceci au risque qu'à deux reprises les enfants soient parrainés par de futurs relaps... A la fin du ministère de Philippe Ragot, de 1733 à 1741, on ne trouve plus dans la parenté spirituelle aucun nouveau converti mais seulement la parentèle des coqs de village et des descendants de nouveaux catholiques.

Les prénoms choisis restent dans l'esprit de ceux de la période précédente, c'est-à-dire dans l'ancienne gamme commune aux deux confessions. Ils restent déterminés la plupart du temps par celui du parrain ou de la marraine.

De 1710 à 1740, on ne compte dans les registres paroissiaux aucun décès d'adulte après abjuration. En revanche, les actes de sépulture des enfants étant enregistrés à partir de 1716, on y trouve des enfants de familles *de la religion prétendue réformée*. Aucun de ces enfants ne dépasse l'âge de 8 ans. On peut en conclure que les enfants plus âgés, étant en âge, et de communier, et de recevoir le sacrement d'extrême-onction, ne figurent pas dans les registres par refus de ces sacrements catholiques.

Aucun incident ne vient, pour cette période, éclairer le comportement des calvinistes ou leurs relations avec le reste de la communauté villageoise.

Si la communauté calviniste montre un certain dynamisme, il faut tout de même noter que 12 des 26 jeunes gens issus de familles calvinistes (avant tout des jeunes filles) qui se marient de 1703 à 1740, rejoignent définitivement la religion catholique. De 1703 à 1713, les cinq couples réformés en âge d'avoir des enfants portent cinq patronymes différents. En revanche, dans les années 1720 et 1730, les enfants élevés dans la religion de Calvin portent tous l'un des deux derniers patronymes fidèles à cette foi : Le Juy et Toussaint, représentés chacun par trois foyers. Ce regain de vitalité ressemble en fait plus à un chant du cygne qu'à un renouveau réel.

2. Au temps des derniers résistants

a. Les témoins du déclin

Les deux dernières abjurations “de la bouche” datent de 1731. À partir de l'arrivée de Nicolas Bégin, en décembre 1741, les abjurations seront toutes sincères et définitives. En outre, il n'y a plus aucun mariage après double abjuration. En revanche, on note plusieurs mariages de jeunes réformés avec des jeunes de la deuxième génération de nouveaux catholiques.

Jusqu'en 1767, date de la dernière abjuration, le délai entre cet acte et le mariage est au minimum d'une semaine, la plupart du temps de deux à quatre semaines et il peut même atteindre une à quatre années. La cérémonie de l'abjuration et de *l'absolution de l'hérésie de Calvin* prend un caractère public pour les 15 mariages concernés puisqu'elle est célébrée :

- un dimanche (10 cas)
- le 24 décembre ou le 26 décembre (3 cas)
- *le jour de la closure du jubilé* en 1752 (1 cas).

De plus, sont consciencieusement notés sur les registres les noms des 5 à 6 témoins de l'absolution et de ceux, aussi nombreux, de la profession de foi : il s'agit des échevins d'église, du régent d'école, du greffier, de personnalités comme le maire ou ancien maire, l'ancien régent d'école. Vers la fin de la période seulement, les parents catholiques ou futurs parents, à commencer par le futur époux, seront plus souvent témoins. Dès le premier mariage de ce type qu'il célèbre en 1744, le curé affiche cette publicité de l'acte en précisant que l'absolution et la profession de foi se sont faites *dans l'église paroissiale de Lorry*⁵⁷ ou *à la sortie des vespres*⁵⁸, et toujours *en présence de tous les paroissiens*. Les vespres sont le moment privilégié à Lorry pour ce genre de cérémonie. Seule la toute dernière abjuration, le 27 janvier 1768, s'est faite *à l'issue de la messe, en présence –seulement ?– des témoins*⁵⁹. En un demi-siècle on est donc passé d'une abjuration relativement discrète, devant trois échevins, un jour ordinaire, juste avant la célébration du mariage à une abjuration entourée d'un cérémonial, un dimanche, devant toute la communauté et une semaine au moins avant le mariage.

Les abjurations multiples, un même jour, changent elles-mêmes de caractère. En début de siècle, elles concernent les deux futurs époux ; à partir de 1743, ce sont

⁵⁷ AD Moselle 5 E 9840, acte du 20 décembre 1744

⁵⁸ AD Moselle 5 E 9840

⁵⁹ AD Moselle 5 E 9847, acte du 27 janvier 1767

des abjurations de jeunes gens du même âge ou de la même fratrie qui affrontent ensemble cette cérémonie, avant de se marier un même jour ou à trois à quatre ans d'intervalle. Ces démarches groupées participaient peut-être de cette publicité recherchée par le curé ou étaient le témoin de l'efficacité de sa pastorale.

On trouve aussi, avec ce nouveau curé, les premiers mariages d'enfants de réformés qui n'ont pas à abjurer. Ainsi Madeleine Toussaint, fille aînée de Jean et dont trois soeurs abjureront pour se marier, épouse en 1744 Charles Vidémont, fils d'un maire de Mardigny, et qui, cordonnier puis marchand, sera échevin d'église puis sergent et greffier à Lorry. Il est difficile de savoir à quoi attribuer cette absence d'abjuration : conversion préalable et réelle de la jeune fille, poids social de la famille du futur époux,... Le deuxième cas, vingt ans plus tard, est peut-être plus clair : Claude Juin et sa soeur Marie se marient tous les deux le 27 juin 1764 mais seule la jeune femme a dû abjurer trois semaines auparavant. Claude, né en 1745, affirme tant la sincérité de sa foi catholique qu'il sera échevin d'église en 1776. En revanche, Marie, son aînée de 11 ans, épouse Nicolas Souilly, dont le père, Dieudonné, ancien *hussard de France* inscrira son nom dans le registre paroissial en 1766 pour n'avoir pas *fait ses pâques*. Contexte religieux probablement différent dans les années d'enfance, âge des protagonistes au mariage, sans doute plus malléables à 19 ans qu'à 30 ans, et enfin choix du conjoint et de sa famille : tous ces paramètres ont peut-être joué dans le traitement différent de ces deux mariages célébrés pourtant le même jour et donc probablement au cours d'une même fête familiale. A partir des années 1770, il n'y a plus aucune abjuration avant mariage, soit que les futurs époux se soient sincèrement convertis, soit que le curé, suivant le mouvement général qui conduira à l'édit de Tolérance, ne soit plus aussi exigeant sur le comportement de ses nouvelles ouailles.

C'est sous la férule du même Nicolas Bégin que l'on trouve à nouveau des abjurations au moment du décès : il s'agit de deux époux décédés en 1749 et 1754, relaps –mais le registre ne le dit pas– puisqu'ils s'étaient mariés devant le curé de Lorry en 1703 et qui ont élevé leurs enfants dans le calvinisme. Les deux autres cas concernent des femmes célibataires : la première, Judith Laugustin, qui meurt en 1744, avait 19 ans à la révocation de l'édit de Nantes, elle est la tante de la seconde, morte 16 ans plus tard⁶⁰.

60 Respectivement AD Moselle 5 E 9840 : décès de Jean Bertrand, 77 ans, le 11 septembre 1749 et de sa femme, Elisabeth Lorrin, 72 ans, le 5 février 1754 ; décès de Judith Laugustin, 78 ans, le 21 décembre 1744 ; AD Moselle 5 E 9843, décès de sa nièce, Madeleine Laugustin, 57 ans, le 1er octobre 1760.

Pourtant cette période de net déclin du phénomène protestant à Lorry montre aussi des exemples de résistance. Ainsi François Le Juy et Elisabeth Toussaint, mariés en 1731 et qui n'avaient jamais été remarqués dans les registres paroissiaux, sont-ils soudain qualifiés de réformés à partir du septième baptême, en 1744, le premier célébré par Nicolas Bégin. Ou encore, à plusieurs reprises, des actes de mariage ou de sépulture signalent-ils, *a posteriori*, les décès des parents dans la religion réformée.

Une abjuration de cette période est *a posteriori* le témoin d'une certaine vitalité du calvinisme. Marguerite Michel, jeune fille de 22 ans, abjure au couvent de la Propagation de la foi en 1750⁶¹. Sa mère, issue d'une famille calviniste, est décédée en 1733 avec les sacrements catholiques ; son père ne fait l'objet d'aucune mention particulière. En tout état de cause, l'abjuration de leur fille est le seul témoignage tardif d'un choix réformé dans cette famille.

Certaines familles, issues des deux côtés du calvinisme, se sont peut-être partagées entre la fidélité à leur foi d'origine et une conversion au catholicisme. Ainsi, rien ne distingue les baptêmes des enfants de Jean Bertrand et Anne Somni, mariés en 1729 après une double abjuration. Mais si Jean Bertrand décède avec les sacrements, la date de décès de sa femme, antérieure à 1777, n'est pas connue. Trois de leurs enfants se marient à Lorry mais seule Suzanne, leur aînée, a besoin d'abjurer, en 1759, quatre ans avant son mariage.

Certains mariages mixtes de la fin du XVII^e siècle aboutissent au même partage et, à la mort de l'époux catholique, on apprend que son épouse avait vécu dans sa foi d'origine jusqu'à la mort⁶².

Le village de Mardigny lui-même retrouve un épisode calviniste avec l'arrivée d'un couple marié *hors le sein de l'Eglise* qui fait baptiser deux de ses enfants en 1745 et 1747 : Jean Kensery, *mercure au château* de Mardigny, et Anne Vinclaire sa femme prouvent, par leur présence, la bienveillance du seigneur du lieu à l'égard de leur religion. Ceci pose à nouveau la question du rôle des seigneurs dans l'existence ou la survivance d'une communauté réformée dans cette paroisse de Lorry-Mardigny. Or les seuls rapports connus pour ce milieu du XVIII^e siècle entre la famille de Chazelles, seigneur de Lorry, et les calvinistes sont des ventes de terrains par ces derniers pour la constitution des jardins et du parc du château, ventes qui ont pu aider les derniers can-

⁶¹ AD Moselle G 1282, abjuration de 1750

⁶² AD Moselle 5 E 9840 : décès le 24 décembre 1750 de Pierre Bouvy *veuf de Suzanne Halanzy morte dans la Religion Prétendue réformée*

didats au Refuge dans la famille Toussaint.

Mais ces quelques cas ne peuvent cacher le mouvement d'ensemble du déclin qui aboutira à la fin de la communauté calviniste de Lorry.

c. Disparition de la communauté calviniste de Lorry

La plupart des cas de résistance de cette période sont connus au moment de leur épilogue, que l'on apprenne la mort des protagonistes ou leur abjuration pour mariage.

Le devenir des enfants de la génération résistante des années vingt et trente du siècle est assez bien connu : la plupart se marient et résident à Lorry. Et, des six fratries ainsi considérées, une seule reprend le flambeau par la main des fils : la seule issue pour ces jeunes hommes était le départ pour le Refuge. Pierre Toussaint se marie dès 1753 à Zweibrücken. Son frère Jean, garçon jardinier chez les Prémontrés de Pont-à-Mousson, abjure dans ce couvent avant d'être parrain au baptême catholique de l'une de ses nièces en novembre 1763. Un mois plus tard, son père signe encore un acte notarié de la communauté de Lorry⁶³ puis ils rejoignent tous deux Pierre : Jean, le nouveau converti, se marie en décembre 1767 à Ernstweiler, près de Zweibrücken, où il sera jardinier, et c'est là que meurt son père, Simon, en janvier 1788⁶⁴.

Les jeunes réformés de Lorry abandonnant ou leur religion ou leur village, l'effectif des réformés de Lorry n'est bientôt plus constitué que des parents vieillissants, jusqu'en 1783, année où, selon le curé, meurt le dernier protestant :

Depuis l'établissement du calvinisme, le village de Lorry a toujours été infesté jusqu'à cette année où mourut un nommé Nicolas Juin, le dernier protestant du village âgé de 83 ans. Dieu veuille que les autres soient meilleurs catholiques⁶⁵.

Aucun Nicolas Juin n'est connu pour ce siècle et ce prénom est peu usité chez les protestants ; d'autre part, il est probable que son âge ait été plus estimé que rapporté précisément. On peut en conclure, soit que c'est un *opiniâtre* qui a toujours échappé à une quelconque mention dans les registres catholiques, soit que le curé l'a rebaptisé d'un nouveau prénom. Dans la seconde hypothèse, il pourrait s'agir de

⁶³ *AD Moselle 8 f 17*

⁶⁴ Renseignements donnés par Jean-Louis Calbat pour les actes de mariage et de décès à Zweibrücken.

⁶⁵ DURAND de DISTROFF, 1868, p. 35 : copie d'un extrait du registre des morts de l'année 1783 que Durand de Distroff a encore pu consulter

François Le Juy, né en 1706 et dont la dernière mention date de 1777, pour le mariage de son benjamin, ou de Charles, son frère, né en 1701.

Il reste à interpréter la dernière phrase du curé souhaitant que *les autres soient meilleurs catholiques*. Parle-t-il alors des nouveaux catholiques dont il doute de la sincérité de la conversion ou bien évoque-t-il les catholiques de plus longue date ou même “de souche” dont la pratique serait peu convaincante ? Ce voeu figure, d’après Durand de Distroff, dans le registre resté au village mais disparu depuis : il apparaît comme un message laissé aux futurs lecteurs, peut-être comme témoignage de sa relative impuissance.

Mais une fois de plus, cette information est contredite par une autre source. A. Thorelle, qui peut encore consulter les mêmes registres paroissiaux, note dans sa brochure sur Lorry, que c’est en 1770 que disparaît le dernier protestant. Toutefois, il ne donne aucun détail et rien n’apparaît dans ces cahiers de notes prises sur les mêmes registres⁶⁶.

On peut se demander jusqu’à quel point la génération des enfants des résistants des années 20 et 30 a abandonné le calvinisme. On remarquera que, même si les jeunes qui abjurent le font du bout des lèvres, ils épousent, à partir de 1743 et dans les deux tiers des cas, un jeune de la communauté catholique, l’autre tiers entrant dans une famille de nouveaux catholiques de deuxième ou troisième génération. Aucun d’entre eux par conséquent ne se met en situation de perpétuer le calvinisme.

En tout état de cause, si l’on en croit ce curé, aucun calviniste de Lorry ne profitera de l’édit de Tolérance de 1787.

* * *

Il est peu aisé de suivre les effectifs réformés de Lorry tout au long du XVIII^e siècle. Les listes nominatives de la communauté villageoise sont rares et l’absence d’enregistrement des décès gêne la reconstitution des familles.

Le dénombrement des communautés du département de Metz en 1728⁶⁷ donne 88 feux pour Lorry parmi lesquels on peut compter au moins 7 feux de calvinistes -soit 31 individus- et peut-être deux autres couples et deux foyers de veuves,

⁶⁶ THORELLE, 1908, p. 13 et Cahiers d’Alphonse Thorelle

⁶⁷ AM Metz HH192

donc environ un dixième des familles. En 1735, à la fin de la période du renouveau calviniste, on pouvait sans doute compter 8 foyers avec enfants et deux femmes célibataires, soit au total 37 individus au minimum et peut-être un peu plus d'une quarantaine.

Un acte notarié de la communauté de Lorry en 1749⁶⁸ donne 37 signataires catholiques pour 6 protestants (14 %) pour ces derniers. De son côté, le curé de St Martin de Pont-à-Mousson, dans son compte rendu de visite pastorale en 1750, note pour Lorry un effectif de 68 familles, *sans compter environ douze familles calvinistes*⁶⁹, ce qui donne à peu près la même part aux huguenots. En revanche les sources consultées ne permettent de reconstituer à cette date que 9 familles protestantes qui correspondraient à une trentaine d'individus. Cette reconstitution laisse donc la place à trois foyers d'éventuels *opiniâtres*, peut-être non originaires de Lorry comme le couple Kensery, marcaire au château de Mardigny, qui n'a été connu au cours des années 1740 que parce qu'il était en âge d'avoir des enfants.

Pour 1760, le pouillé des Bénédictins⁷⁰ donne un effectif de 30 calvinistes à Lorry ; la reconstitution des familles n'en dénombre plus qu'une vingtaine. On peut se demander si l'estimation du pouillé correspond réellement à l'état de l'année 1760, début de la chute importante des effectifs. En revanche, il paraît difficile d'imaginer pourquoi le curé de Saint-Martin ou les rédacteurs du pouillé auraient souhaité gonfler artificiellement les effectifs protestants.

En 1763, dans un nouvel acte notarié de la communauté, on ne compte plus que 4 foyers calvinistes, ce qui représente 6 % des familles de Lorry.

A la fin des années 1760, un dernier départ pour le Refuge dans la famille Toussaint ne laisse alors sans doute au village que quelques huguenots âgés qui résisteront à toute pression au moment de leur décès. Et à la fin du XVIII^e siècle, la communauté calviniste de Lorry a bel et bien disparu au point qu'il n'en reste aucune trace dans la mémoire collective au XX^e siècle, sous quelque forme que ce soit. Pourtant les Nouveaux Catholiques prennent leur part à la gestion de la communauté et sont représentés dans l'élite économique locale. Mais il faudra désormais attendre l'annexion allemande de 1871 pour que le protestantisme réapparaisse à Lorry, protestantisme étranger mais que ce village avait lui-même modestement contribué à nourrir par les quelques émigrés de Lorry parvenus au Refuge brandebourgeois.

⁶⁸ AD Moselle 3 E 5445, mai 1749

⁶⁹ AD Moselle 29 J 95, visite pastorale du 31 août 1750

⁷⁰ DORVAUX, 1902, p. 553